

| | |
|--------------------------|--------------|
| Conseil Communautaire du | 30 juin 2017 |
|--------------------------|--------------|

| | |
|---|--|
| à | |
|---|--|

| | |
|----------------|-----------|
| N°ordre | 77 |
| N° identifiant | 2017-0290 |

| | |
|-------|---|
| Titre | Elaboration du Programme Local de l'Habitat 2019-2024 |
|-------|---|

| | |
|------------------------|---------------|
| Rapporteur(s) | Bernard CORNU |
| Date de la convocation | 09/06/2017 |

| | |
|-------------------------|---|
| Président de séance | Monsieur Alain CLAEYS |
| Secrétaire(s) de séance | Mme RUY-CARPENTIER Cécile et M. BLANCHARD François. |

| | |
|-----|--|
| PJ. | |
|-----|--|

| | | |
|---------------------|----|--|
| Membres en exercice | 91 | |
| Quorum | | |

| | | |
|----------|----|---|
| Présents | 59 | <p>M. Alain CLAEYS - Président</p> <p>M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY Membres du bureau</p> <p>M. Daniel AMILIEN - Mme Martine BATAILLE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - M. Gérard DELIS - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - M. Claude LITT - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires</p> <p>M. Vincent CHENU - M. Stéphane GARNAUD les conseillers communautaires suppléants</p> |
|----------|----|---|

| | | |
|---------|----|--|
| Absents | 25 | <p>M. Michel BERTHIER - M. René GIBault - M. Fredy POIRIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau</p> <p>M. Jacques ARFEUILLERE - M. Jean-Hubert BRACHET - Mme Coralie BREUILLE - M. Christophe CHAPPET - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Yves JEAN - Mme Véronique LEY - Mme Nicole MERLE - M. Philippe PALISSE - M. Christian PETIT - M. Edouard ROBLOT - M. Christian ROUX - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Daniel SIRAUT - M. Alain VERDIN - M. Olivier BROSSARD - Mme Michèle FAURY-CHARTIER - Mme Christiane FRAYSSE les conseillers communautaires</p> |
|---------|----|--|

| | | | |
|---------|---|--|--|
| Mandats | 7 | <u>Mandants</u> Monsieur BIZARD Joël Madame DAIGRE Jacqueline Madame GUERINEAU Diane Madame MARCINIAK Marie-Christine Madame PINTUREAU Marie-Thérèse Madame PROST Marie-Dolorès Madame VALLOIS-ROUET Laurence | <u>Mandataires</u> Monsieur NEVEUX Jérôme Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain Monsieur BLANCHARD François Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis Madame ROUSSEAU Eliane Monsieur BLANCHARD Gérald Monsieur CHALARD Francis |
|---------|---|--|--|

| | |
|--------------|--|
| Observations | Approbation des procès verbaux des Conseils communautaires des 23 septembre, 3 novembre et 9 décembre 2016. L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 70 à 132, 47 à 69, 133 à 191, 1 à 46, 192 et 193. |
|--------------|--|

| | |
|------------------------------------|---|
| Projet de délibération étudié par: | 03-Commission aménagement de l'espace communautaire et équilibre social de l'habitat 01- Commission Générale et des Finances |
|------------------------------------|---|

| | |
|------------------|--|
| Service référent | Direction Générale Développement urbain - Construction Direction Urbanisme - Mixité sociale |
|------------------|--|

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Développer les solidarités » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers Communauté d'agglomération au titre de l'action proposée « Cultiver les mixités » dont l'objet est de prendre en compte les mixités urbaines et sociales. Il s'inscrit dans la volonté, à l'échelle de Grand Poitiers Communauté d'agglomération, de diversifier l'offre de logements, valoriser le parc privé existant, maîtriser la mixité sociale sur l'ensemble des communes et élargir la réponse aux ménages à besoins spécifiques.

Le contexte :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010-2015 de Grand Poitiers, adopté par délibération du 26 février 2010 et prorogé pour une durée de trois ans par délibération du 11 décembre 2015, arrivera à échéance en décembre 2018.

Depuis 2014, Grand Poitiers est délégataire des aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah. Cela permet notamment à la collectivité de jouer un rôle plus important dans les décisions qui sont prises au niveau régional et ainsi de mieux maîtriser la mise en œuvre de ses orientations politiques en matière d'habitat. Pour conserver cette délégation, Grand Poitiers Communauté d'agglomération doit être dotée d'un PLH. La convention en cours se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2019 (même sans PLH) et pourra même être prorogée au besoin deux fois une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021, si le PLH n'est pas encore approuvé mais que l'élaboration est engagée.

Par ailleurs, il paraît essentiel de doter Grand Poitiers Communauté d'agglomération d'une véritable stratégie en matière d'habitat : un développement équilibré du parc social conduit en même temps que la rénovation des logements existants doit permettre une maîtrise partagée de la mixité sociale ; la rénovation du parc privé, son adaptation aux nouveaux besoins doit permettre de réduire la vacance là où elle existe et de mettre en valeur le patrimoine bâti ; le développement raisonné de l'urbanisation, en priorisant le renouvellement urbain et en harmonie avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration, doit permettre de compléter la production de logements afin de satisfaire l'ensemble des besoins.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé d'engager l'élaboration d'un nouveau PLH contribuant à la mise en place du projet de territoire de Grand Poitiers Communauté d'agglomération.

Le contenu du PLH :

Conformément aux articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le PLH doit définir, pour une durée de six ans (2019-2024), les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il doit comporter :

- un **diagnostic**, à partir du bilan du PLH actuel, sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire, sur la situation de l'hébergement. Ce diagnostic comportera une analyse des marchés fonciers, de l'offre foncière et de sa capacité à accueillir des logements.
- un **document d'orientations** qui précise, entre autres,
 - les principes retenus pour permettre, dans le respect des objectifs de mixité sociale dans l'habitat, une offre suffisante, diversifiée et équilibrée des différents types de logements sur le

territoire et retenus pour répondre aux besoins de logement et d'hébergement (notamment en direction des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières),

- les axes principaux susceptibles de guider les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux, la politique envisagée en matière de requalification du parc public et privé et les réponses apportées aux besoins particuliers de logement des jeunes, et notamment des étudiants, des personnes âgées, des personnes handicapées et des gens du voyage.

- un **programme d'actions** détaillé pour l'ensemble du territoire et pour chaque commune déclinant de manière opérationnelle les orientations du PLH. En particulier seront détaillées la mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat et du foncier sur le territoire ainsi que les modalités de suivi des actions et d'évaluation du PLH.

Les modalités d'association des partenaires :

Les modalités d'association doivent permettre aux personnes concernées par la révision du PLH de s'informer, d'échanger et de s'exprimer tout au long de la procédure.

L'association des partenaires s'inscrit tout le long de l'élaboration du PLH. Grand Poitiers Communauté d'agglomération mettra en place des modalités permettant d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les communes de Grand Poitiers Communauté d'agglomération, l'Etat, les bailleurs sociaux, l'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat et le Groupement des Bailleurs sociaux de la Vienne, l'Etablissement Public Foncier Régional, un opérateur privé, l'ADIL, AUDACIA, SOLIHA, les associations de locataires, l'ADAPGV, Action Logement, le Fonds de Solidarité Logement de la Vienne et les autres personnes concernées. Les modalités de cette association seront adaptées aux travaux réalisés au cours de la procédure pour répondre aux différents temps spécifiques de l'avancée du projet. Cette association comprendra, entre autres, des réunions de travail destinées d'une part à partager le diagnostic et d'autre part à formuler le projet, les orientations et les actions du programme.

Il vous est proposé :

- d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2019-2024 sur le territoire de Grand Poitiers Communauté d'agglomération conformément aux articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et selon les conditions définies dans la présente délibération
- d'autoriser le Président de Grand Poitiers Communauté d'agglomération ou un représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

| | | |
|---------------------------|----|--|
| POUR | 66 | |
| CONTRE | 0 | |
| Abstention | 0 | |
| Ne prend pas part au vote | 0 | |

Pour le Président,



| | |
|-------------------------|--------|
| RESULTAT DU VOTE | Adopte |
|-------------------------|--------|

| | |
|---|------------------------|
| Affichée le | 5 juillet 2017 |
| Date de publication au Recueil des Actes Administratifs | |
| Date de réception en préfecture | 6 juillet 2017 |
| Identifiant de télétransmission | 86-200069854-20170630- |

| | |
|--|------------------|
| | Imc142653-DE-1-1 |
|--|------------------|

| | |
|-------------------------|--|
| Nomenclature Préfecture | 8.5 |
| Nomenclature Préfecture | Politique de la ville-habitat-logement |